

Bièvre Isère Communauté PLUI de Bièvre Isère Commune de SARDIEU

4-2-1- Règlement graphique
Plan d'ensemble - 1/5 000



Légende	
Zonage	Protections au titre de l'article L113-1 du CU
Contour des zones	Espace boisé classé à maintenir
Zone UA Tissus anciens	Patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
Zone UB Tissus mixtes	petit patrimoine intéressant
Zone UR secteur de renouvellement urbain	petit patrimoine remarquable
Zone UC secteur pavillonnaire	Patrimoine intéressant
Zone UD secteur habitat peu dense	Patrimoine remarquable
Zone UI secteur de hameau des villages excentrés	Patrimoine exceptionnel
Zone UE à vocation d'équipements	Patrimoine végétal à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
Zone UEs à vocation d'activités de camping	Arbre remarquable
Zone UES à vocation d'activités ferroviaires	Hales intéressantes
Zone UEM à vocation d'activités militaires	Hales remarquables
Zone UIa à vocation d'activités artisanales	Hales exceptionnelles
Zone UIAL à vocation d'activités de loisirs	Hales à créer
Zone UIId à vocation d'activités industrielles	Protections paysagères et patrimoniales
Zone UIa à vocation d'activités - Grenoble Air Parc	Terrains cultivés
Zone UIr à vocation d'activités aéroportuaires	Points de vue identifiés
Zone UIAub mixte à court terme densité UB	Terrains cultivés
Zone UIAuc mixte à court terme densité UC	Point de vue intéressant
Zone UIAue à vocation d'équipement à court terme	Point de vue remarquable
Zone UIAua à vocation d'activités artisanales à court terme	Point de vue exceptionnel
Zone UIAId à vocation d'activités industrielles à court terme	Limitation de constructibilité pour protection des vues exceptionnelles
Zone 1AUT à vocation d'équipement touristique	Protections environnementales
Zone 2AU à vocation mixte à long terme	Corridor prioritaire
Zone 2AUe à vocation d'activités d'équipement	Corridor remarquable
Zone 2AUii à vocation d'activités à long terme	Espace alluvial de bon fonctionnement
Zone A Agricole	Pelouse sèche à protéger
Zone Ai Agricole inconstructible	Réservoir de biodiversité remarquable
Zone N Naturelle	Réservoir de biodiversité exceptionnel
	Zone humide
Prescriptions	Risques naturels
Emplacement réservé	Secteurs interdits à la construction en raison de l'exposition à des risques naturels (voir chapitre 1 du règlement écrit)
Emplacement réservé mixité sociale	Secteurs soumis à des conditions spéciales en raison de l'exposition à des risques naturels (voir chapitre 1 du règlement écrit)
Servitude de pré-localisation	Étang
Secteur de mixité sociale	Digues
Changement de destination autorisé	Pour information
Périmètre des OAP	Bâtiments non cadastrés/en cours de construction
Périmètre de STECAL	Monument historique
Bâtiment agricole soumis à rétroprotection	
Périmètre d'Atteinte de Projet d'Aménagement global	

